Suivi non substantiel de la résolution non législative du Parlement européen sur les obligations au titre de la directive «Services de médias audiovisuels» dans le dialogue transatlantique

1. **Références:** 2025/2776(RSP) / B10-0446/2025 / P10_TA(2025)0256

2. **Date d'adoption de la résolution:** 23 octobre 2025

3. **Commission parlementaire compétente:** commission de la culture et de l'éducation (CULT)

4. **Commissaire(s) compétent(e)(s):** Henna Virkkunen, vice-présidente exécutive

La Commission ne répondra pas de manière formelle à cette résolution, étant donné que les questions soulevées ont été largement abordées par le commissaire JØRGENSEN, au nom de la vice-présidente exécutive VIRKKUNEN, lors du débat en plénière du 23 octobre 2025.